Académie de Nantes

Collège SOLJENITSYNE

Route de Challans

851190 AIZENAY

Tél. 02 28 15 06 48

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er juillet 2014

Ordre du jour

1. Vie pédagogique

1.1 Préparation de la rentrée 2014/2015 : ouverture d'une 6ième classe de troisième
1.2 Voyages et sorties pédagogiques

2. Vie financière

2.1 Admission en non valeur
2.2 Recrutement 2 CUI
2.3 Convention SYDEV
2.4 Décisions budgétaires modificatives :
2.4.1 Prélèvement sur fonds de roulement
2.4.1.1 Matériel informatique EPS
2.4.1.2 Document unique
2.4.1.3 Ecran ordinateur Principal
2.4.2 DBM pour information (Erasmus…)
2.5 Reconduction des conventions des logements (occupations précaires)

Le conseil d'administration a été convoqué en urgence par courrier en date du 26 juin 2014. Le quorum étant atteint, le Principal ouvre la séance à 18h45. Sont excusés, Monsieur Perrin, conseiller général, Monsieur Adelée, commune d'Aizenay, Monsieur Laidin, communauté de commune, Monsieur Germain, personnalités qualifiées, Monsieur Tissier, agent comptable.

Madame Kerzulec, CPE, est désignée comme secrétaire de séance.

I/ PEDAGOGIQUE

1.1. Préparation de la rentrée 2014/2015 : ouverture d'une 6ième classe de troisième
Monsieur le Principal informe les membres du conseil que les services de la direction académique de la Vendée ont abondé la dotation de l'établissement de 18 heures postes et de 4 HSA. Ce qui permet l'ouverture d'une sixième classe de troisième. Il tient à remercier Madame la Directrice et ses services ainsi que les collègues chef d'établissement qui ont su redonner des moyens.
La structure 2014- 2015 serait donc composée ainsi :

- 6ième 7 classes
- 5ième 6 classes
- 4ième 6 classes
- 3ième 6 classes
- ULIS (10 élèves : 6 en 6ième, 1 en 5ième, 3 en 4ième)

Vote : 15 présents
- Pour 15
- Contre 00
- Abstention 00

Arrivée de Monsieur Renaudin, parents d'élèves

Monsieur le Principal fait part des statistiques de l'orientation :
- niveau sixième six doublements taux de passage de 96%
- niveau quatrième un doublement taux de passage de 99,4% dont 6.33% ont obtenu une inscription en 3ième prépa pro.
- niveau troisième un doublement taux de passage de 99,2% : 63.2% en 2nde générale et technologique, 35.2% en 2nde pro, 0,8% en CAP.

Monsieur le Principal précise que les élèves ont eu l'orientation désirée. Seuls deux élèves de troisième ne sont pas actuellement affectés et sont sur liste d'attente. 5 élèves de 3ième sur 6 ont obtenu le CFG.

Il tient à remercier les professeurs principaux des différentes classes pour le travail remarquable effectué tout au long de l'année.

Monsieur le Principal annonce le départ d'enseignants :
- Mme Roddaz, détachée pour la prochaine année scolaire sur un collège de Nantes

- Mme Benabdallah, professeur stagiaire qui rejoint l'académie de Versailles
- Mme Amelineau TZR, en attente d'un poste
- Mme Cassegrain en disponibilité
- Mme Grelier nommée au lycée de Tananarive (Madagascar)
- Monsieur Pogu, vacataire, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Principal informe les membres du conseil que contrairement aux années précédentes, les établissements ne pourront plus recruter de professeurs vacataires. Il rappelle que le collège en comptait trois pour effectuer des tâches d'enseignement : 6 heures en éducation musicale, 6 heures en technologie, 5 heures en arts plastiques. A la rentrée prochaine, les besoins sont toujours de 6 en technologie et de 6 heures en arts plastiques.

1.2. Voyages et sorties pédagogiques

Monsieur le Principal informe les membres du conseil qu'actuellement sont programmés la semaine 10 un voyage linguistique à Londres à destination des élèves de troisième option euros anglais et la même semaine un séjour pédagogique en Savoie à destination des élèves de quatrième.
Il demande aux membres du conseil d'approuver le principe de ces deux sorties.
Vote : 16 présents
- Pour 16
- Contre 00
- Abstention 00

En conséquence en ce qui concerne le voyage linguistique à Londres après lecture, Monsieur le Principal propose de retenir la proposition mieux disante de la société CLC pour un montant de 11905,19 euros. Le montant du séjour à charge de chaque famille est de 350 €, le montant du séjour pour chacun des accompagnateurs à charge du collège est de 350 €.
Il demande aux membres du conseil d'accepter le coût à charge des familles et du collège et d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat et autres documents avec ladite société.
Vote : 16 présents
- Pour 16
- Contre 00
- Abstention 00

II/ VIE FINANCIERE

2.1 Admission en non valeur

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'accepter la demande d'admission en non valeur de créances contentieuses pour un montant total de 312.97 euros.

Monsieur le Gestionnaire précise que ces créances concernent une seule famille.

Vote : 16 présents
- Pour 16
- Contre 00
- Abstention 00

2.2 Autorisation de recrutements de contrats aidés

Monsieur le Principal rappelle que l'inspection académique l'avait autorisé courant octobre 2013 à engager un contrat aidé. Madame Noémie Planchot avait été recruté. La direction académique l'a autorisé à renouveler le contrat.
Monsieur le Principal informe le conseil que Madame Planchot vient de trouver un emploi en CDD qui pourrait se transformer en CDI dans six mois.
Il précise qu'il a demandé à la direction académique de l'autoriser à nouveau à recruter un CUI vie scolaire.

D'autre part Monsieur le Principal indique que pour l'unité localisée d'insertion scolaire, la direction académique l'a autorisé à recruter un nouveau CUI.

Une représentante des enseignants s'étonne que cette fonction soit occupée par quelqu'un recruté en contrat précaire et non par une AVS. En effet elle se dit persuadée que pour les élèves souffrant de handicap, une continuité de la présence du même personnel s'impose.

Elle propose aux délégués parents de s'associer à la motion qui sera jointe en annexe du procès verbal. L'ensemble des personnels et les parents s'y associent.

Le Principal demande aux membres du conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de 2 contrats CUI et à signer tout document et contrat y afférent.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00

2.3 Convention avec le SYDEV
Monsieur le Principal demande que les membres du conseil l'autorisent à signer une convention avec le SYDEV pour la fourniture de l'énergie qui amènerait à une économie de 15%

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00

2.4 Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Principal demande que le conseil l'autorise à prélever sur les fonds de roulement du collège :
- 5000 euros pour l'achat de matériel informatique portable à destination des professeurs d'EPS

- 1500 euros pour charges diverses (frais d'huissier et document unique)

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00

2.5 DBM pour information : ERASMUS

Monsieur le Principal informe les membres du conseil que le dossier Erasmus a été retenu par l'agence européenne et une aide de 24800 euros allouée.

Les membres du conseil tiennent à remercier Madame la Principale adjointe pour le travail colossal réalisé pour la présentation et la rédaction du projet.

Le projet se réalisera en deux étapes en Islande.
La première du 5 au 13 septembre concernera 8 personnels : Madame la Principale adjointe, Madame la Conseillère Principale d'Education, Madame Roi, infirmière, et cinq enseignantes Mesdames Blanloeil, Lethu, Maudet, Rautureau et Vergereau

2.6 Conventions de logements

Monsieur le Principal demande que les membres du conseil l'autorisent à reconduire les conventions de logements occupés à titre précaire

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00

Avant d'inviter les membres à partager le verre de l'amitié, Monsieur le Principal tient à rendre hommage à Madame Brouard, assistante sociale, pour le travail effectué auprès des élèves et de leur famille. Madame Brouard sera l'année prochaine dans les Deux Sèvres, département où elle réside.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance — le Président

Fabienne Kerzulec — Yves Gaudebert